



DIOCÈSE DE BATHURST

BUREAU DE L'ÉVÊQUE

Le 5 mars 2021

Communiqué

La semaine dernière, le gouvernement nous a annoncé de bonnes nouvelles. **Si rien ne change**, nous passerons **lundi prochain** en **phase jaune modifiée** dont voici les modalités :

1. **Les règles sanitaires actuelles demeurent toujours en vigueur** (désinfection des mains, port du masque en continu, distance de deux mètres, sens de la circulation, désinfection des lieux, etc.)
2. Les lieux de culte pourront accepter des fidèles à **un maximum de 50% du lieu** en maintenant une distance de deux mètres et le port du masque en continu entre les **bulles** (ménage ou groupe constitué des mêmes 15 individus).
3. **Le chant par l'assemblée** sera permis si le port du masque en continu et une distance de 2 mètres sont respectés à la lettre.

Le gouvernement rappelle ceci :

L'occupation de **tout établissement** doit être basée sur un maximum de 50 % tout en maintenant le port du masque et la distanciation physique entre les personnes (2 mètres) qui ne sont pas des membres du même ménage ou du groupe *Les mêmes 15* (par exemple une salle paroissiale ou communautaire).

Les lieux contrôlés dans lesquels des places sont offertes pour manger, boire, passer du temps en bonne compagnie, célébrer, faire une cérémonie ou se divertir doivent tenir **un registre des noms et des coordonnées de toutes les personnes qui y assistent**.

À moins d'avis contraire, **ces directives s'appliqueront aussi pour les funérailles, mariages et baptêmes**.

Espérons que ces nouveaux assouplissements et l'arrivée de vaccins nous annoncent la fin prochaine de cette pandémie. Je vous souhaite de vivre de belles célébrations en ce temps du Carême.

+Daniel Jodoin
votre évêque